**Modèle de délibération communale**

**Comptes**

COMMUNE/VILLE DE xxx (nom)

SEANCE PUBLIQUE DU xx-xx-xxxx (date)

MEMBRES PRESENTS (nombre) : Mr/ Mme… bourgmestre  
Mr/Mme... échevins  
Mr/Mme … conseillers communaux  
Mr/Mme … président(e) de CPAS  
Mr/Mme … directeur général/directrice générale

(préciser lorsque siège à titre consultatif)

EXCUSES :

**OBJET : COMPTES - EXERCICE 2025**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l’arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l’article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les comptes établis par le collège communal,

Attendu que (*éléments de procédure*)

Attendu que conformément à l’article 74 du Règlement général de la Comptabilité communale et après vérification, le Collège certifie que tous les actes relevant de sa compétence ont été correctement portés aux comptes ;

Attendu que la circulaire du 30 mai 2024, relative à l’élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l’année 2025, précise qu’« à partir de 2025, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d’emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières »;

Attendu que le choix opéré pour *les dernières modifications budgétaires* 2025 était celui de conserver la mécanique de la balise d’emprunt (*OU de recourir aux ratios du volume de la dette et des charges financières*) ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l’article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l’article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présents comptes aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu’à l’organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d’une séance d’information présentant et expliquant les présents comptes ;

Considérant (*pourquoi, raison d’être de la décision*)

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE

À l’unanimité des membres présents (*OU par xxx oui et xxx non et xxx abstentions - nombre de voix*) :

**Art. 1er**

D’arrêter, comme suit, les comptes de l’exercice xxx :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Bilan*** | **ACTIF** | **PASSIF** |
|  |  |  |



|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Ordinaire | Extraordinaire |
| Droits constatés (1) |  |  |
| Non Valeurs (2) |  |  |
| Engagements (3) |  |  |
| Imputations (4) |  |  |
| Résultat budgétaire (1 – 2 – 3) |  |  |
| Résultat comptable (1 – 2 – 4) |  |  |

**Art. 2**

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

Sceau communal

Signature du directeur général/de la directrice générale et du/de la bourgmestre